

## ARRETE DU MAIRE N° 2025-20

### Portant autorisation temporaire d'utilisation du domaine public communal et Interdisant provisoirement le stationnement sur la place/parking de la mairie

Le Maire de la commune de Clermont ;  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code de la route ;  
**Vu** le Code de la voirie routière ;  
**Vu** la demande de l'APE des Ptiouts (Association des Parents d'Elèves de Desingy-Droisy-Clermont) ;

### ARRETE

**Article 1** : Afin d'installer une buvette durant le spectacle de fin d'année des écoles de Mentonnex/Crempigny-Bonneguête et Clermont/Droisy/Desingy se déroulant au château de Clermont, l'APE des des Ptiouts est autorisée à utiliser à titre gratuit, précaire et révocable le parking de la place de la mairie le vendredi 23 mai 2025 de 16h à 23h.

**Article 2** Le stationnement et la circulation sont interdits le vendredi 23 mai 2025 de 16h à 23h sur le parking de la place de la mairie.

**Article 3** : La signalétique correspondante sera mise en place par le demandeur qui veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes la période d'occupation.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Clermont et une copie sera adressée à la brigade de gendarmerie de Seyssel.

Fait à Clermont,  
Le 23 mai 2025

Le Maire,  
Christian VERMELLE

